Nota. — Un peu avant sept heures, un ballon, paraissant venir de Lille, a plané assez longtemps au-dessus du Blanc-Seau ; puis entraîné par un courant, il n'a pas tardé à disparaître du côté d'Herseaux.

Adjudication. — Le lundi 1er juin, à 3 heures de l'après-midi, il sera procédé, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, à l'adjudication des travaux de construction et d'élargissement de la chaussée de la rue du Bois. Montant du devis : 13,600 fr

Un accident d'usine — Une jeune fille de 17 ans, Marie Vannet, demeurant rue du Bois, soigneuse dans un grand établissement de Tourcoing, avait eu lundi, dans la matinée, le pouce de la main droite pris dans les engrenages de son métier. Cette blessure n'a pas tardé à prendre un caractère tel qu'il a fallu faire, à la pauvre fille, l'amputation du poignet droit.

Chûte grave. — Charles Clerhout, né à Harlebeck, âgé de 33 ans, menuisier, demeurant à Mouscron, au Bas voisinage, 612, travaillait, samedi dans la matinée, pour le compte de M. Lahousse, entrepreneur, à l'établissement de MM. Tiberghien, rue de Paris. Il était monté dans la nouvelle place des machines, à une hauteur de 12 mètres, pour établir un échafandage. Il perdit l'équilibre et tomba sur le bâtis de la machine, 4 mètres 50 plus bas. C'est là que le malheureux a été relevé sans connaissance. S'il avait fait le moindre mouvement il aurait infailliblement fait une seconde chute de 4 à 5 mètres, sur des pièces de la machine, déposées sur le sol.

Le docteur Fichaux est arrivé aussitôt et a donné les premiers soins sur place. Clerhout fut ensuite transporté en civière à l'Hôtel-Dieu.

Il y a fracture grave de l'épaule droite, et on craint des lésions internes.

Clerhout est père de deux enfants, l'un de 2 ans, l'autre de 2 mois. Son état laisse peu d'espoir.

La Société de gymnastique *Les Enfants de Tourcoing* offrira une grande fête de gymnastique à ses membres honoraires et protecteurs, le 31 mai à 7 heures du soir, dans son local, salle du Casino.

Cette société se rendra les 28 et 29 juin au concours de Beauvais. Afin de couvrir ses frais de déplacement, elle organise une tombola et elle fait un pressant appel aux personnes généreuses qui s'intéressent à elle afin d'obtenir des lots qui peuvent être déposés au Casino.

Les *Enfants de Tourcoing* fera une promenade militaire lundi prochain. Départ du local à 6 h. matin.

Mouveaux. — CONSEIL MUNICIPAL — *Session ordinaire de mai.* — Séance du 14 mai. — L'ouverture de la séance a été longtemps retardée par l'assemblée des membres du Bureau de bienfaisance, qu'on désigne encore, à Mouveaux, sous le terme expressif de *pouvriers*.

M. Varasse-Bourgois, maire, préside, assisté de M.M. B. Lepers, 2e adjoint.

Sont présents : MM. Louis Picavet, Louis Pollet, Jean-Baptiste Poissonnier, Louis Lefebvre, Désiré Six, Henri Batail'e, Victor Vincent, Jean-Baptiste Lehoucq, Louis Carlier, Henri Delmasure, Agathon Montagne Louis Decottignies, Jean-Baptiste Mulecamps, Louis Hellin, Henno-Steindre.

Absents : MM. Jean Baptiste Lecroart, adjoint; Louis Lepers, Louis Cornille, Théodore Masure.

S'était fait excuser : M. Charles Pollet.

Rétablissement du traitement des vicaires. — M. Vincent. — Je me suis rendu à la préfecture et j'ai pris des renseignements concernant plusieurs questions qui attendaient une solution. Je suis heureux de vous informer, entre autres, que le traitement de 300 francs des vicaires, qu'on avait supprimé est rétabli; et que l'emprunt de 10 500 fr., pour la construction d'une chaussée au chemin des Bonnets, a été accepté, conformément aux conditions que vous avez déterminées, au taux de 4,40 0/0.

Le Maire. — Nous remercions M. Vincent de ses renseignements. En ce qui concerne l'emprunt nous avons reçu ce matin même avis de la Préfecture.

Le gaz à Mouveaux. — Le secrétaire donne lecture d'une lettre de MM. Desclée frères, par laquelle ils demandent qu'on veuille bien désigner l'emplacement des lanternes, qu'on mettra aux maisons partout où cela sera possible et ailleurs sur poteaux. Les travaux de canalisation vont commencer incessamment.

Le Maire. — Veut-on désigner quelques membres qui se chargeront de parcourir la commune, pour fixer les endroits. Il y a ici des gens qui ont du loisir.

Un conseiller. — Prenez M. Louis Pollet et M. Louis Lefebvre, qui sont au moins à moitié de rentiers 1/2.

En fin de compte on décide de convoquer les membres de la commission des travaux, auxquels pourra s'adjoindre M. Vincent, si on veut bien prendre l'après-midi pour faire le travail.

Compte administratif du Maire pour 1889. Ce compte se balance ainsi : Recettes ordinaires 36,571.18, recettes extraordinaires 9 949.11. — 46,520.29.

Dépenses ordinaires 25,127 67, dépenses extraordinaires 7,377.34 supplémentaires 3,738.62. — 36,253.63. — 10,066.66. Excédant de l'exercice précédent 8,552.07. Excédant définitif 18,618.73.

Un conseiller. — Nous avons du prêin sur la planche M. Vincent. — J'ai remarqué dans les dépenses extraordinaires une annuité de 639 fr. C'est payé; l'heure un peu cher.

Bureau de Bienfaisance. — Le Conseil donne un avis favorable au budget du Bureau de Bienfaisance pour 1890 portant en recettes, 8 935.49; en dépenses, 8,857.10 soit un excédent de 68,38.

Le traitement du médecin. — M. Vincent. — Vous allez maintenant MM. traiter une question qui m'est personnelle, et je vous demande la permission de me retirer.

On donne lecture d'une lettre de l'honorable docteur, par laquelle il expose que depuis 1870, soit 21 ans, qu'il est à Mouveaux, le traitement qui lui a été alloué pour soins et médicaments donnés aux indigents est toujours resté le même, et qu'il n'a jamais fait aucune demande d'augmentation. Depuis 21 ans le nombre des secours la plus que triplé et la somme de 500 fr. ne couvre même pas les dépenses de médicaments, puisque dans le cours de 1890, il en a fourni pour une somme de 752 fr.

Le Maire. — La réclamation de M. Vincent me paraît on ne peut plus justifiée; et je propose de porter son traitement à 800 fr.

Un conseiller. — M. Vincent est un homme qu'on peut croire sur parole. Ainsi il a dépensé 752 fr. de médicaments. Alors pourquoi ne pas lui allouer 1,000 fr. ?

Le Maire. — Doubler tant d'un coup me paraît excessif. Nous pourrons revenir sur cette question l'année prochaine.

Un conseiller. — C'est cela : augmentation seulement de moitié cette fois-ci, soit 700.

Un autre conseiller. — Je crois avoir compris, pour M. Henri Dumay, que M. Vincent se croyait en droit d'espérer 1,200 francs.

On passe au vote secret par boules blanches et noires, et la proposition de M. le Maire est votée par 9 voix contre 7, sur 16 votants.

M. Vincent rentre en séance.

Le Maire. — Nous vous avons voté une augmentation de 300.

M. Vincent. — Je vous remercie. Cependant par les raisons que je vous avais exposées...

Le Maire. — Doubler d'un coup nous a parn excessif. On verra l'année prochaine.

Budget additionnel du Bureau de bienfaisance pour 1890. — Ce budget qui porte en recettes 5268 fr. 28, présente un excédent de 238 fr.

Budget primitif du Bureau de Bienfaisance pour 1890. — Les prévisions s'élèvent en recettes à 1.056 fr.; et en dépenses, 1.053; excédent, 3 fr.

Une discussion assez confuse s'élève à propos du nouveau cimetière, qui aurait dû être nivelé, planté, ensemencé d'herbes, par l'entrepreneur. Mais le cahier des charges n'a rien prévu et le cimetière présente un aspect lamentable.

Le Maire. — Peut-on acheter la semence d'herbes? On trouvera bien un cultivateur de bonne volonté, pour niveler le terrain, soit par un laboureur, à l'extirpateur puis au rouleau?

Un conseiller. — Le travail n'est pas si facile; et dans bien des endroits, il devra être fait à bras d'homme.

Un autre. — C'est cela. Je vois encore poindre un crédit supplémentaire à l'horizon.

Le Maire. — Rien à craindre à cet égard, le rabais de 20 0/0 sur l'entreprise, nous laisse de la marge. A ce propos, je vous dirai que notre tarif de concession, a été adopté par la préfecture.

Un conseiller. — On dit qu'on a payé 100 mètres cubes de scories pour les allées ! 100 mètres, ça fait un fameux mont, et je me demande où on a bien pu les mettre. C'est une dépense de 600 fr. au moins.

Budget additionnel pour 1891. — Les recettes sont 38,118 fr. 72. Un article est vivement commenté. Il s'agit d'un achat de terrain, montant à 283 fr. et la note du notaire s'élève à 185 fr.! Quel bon métier que celui de notaire! s'écrie un membre.

On fixe ensuite la fournée des personnes qui ont travaillé au recensement à 7 fr.

La prochaine séance aura lieu jeudi prochain 22, à 6 heures, *heure militaire*, ajoute M. Varasse.

Bondues. — *L'affaire Delbecque.* — Se souvient-on encore de cette affaire de coups de couteau, qui s'est passée le 7 avril? Delbecque soutient toujours avec la plus grande énergie, n'avoir porté aucun coup à la veuve Hélène Dufermont; et celle-ci de son côté, a si souvent varié dans ses déclarations, que l'instruction n'est guère plus avancée qu'au premier jours.

C'est dans ces conditions que le docteur Dewyn, a été chargé, par le Parquet de se rendre à Bondues, pour faire l'examen des blessures et s'assurer s'il est possible que la victime se soit frappée elle-même

Cette femme est de reste en bonne voie de guérison. C'est lundi que le docteur s'est rendu à Bondues.

Marcq-en-Barœul. — Le carrousel organisé au profit des pauvres aura lieu à l'estaminet *Saint-Georges*, le 31 mai.

Pèlerinage à Notre-Dame de Lourdes. — Voici l'ordre des cérémonies de la semaine :

Mardi 19. A six heures, Messe de Communion à laquelle assisteront les paroissiens de la rue de la Lutte. A huit heures, Messe de Pèlerinage pour les Dames de la Conférence de Saint-Vincent de Paul de la Paroisse

Mercredi 20. A six heures, Messe de Communion et de Pèlerinage pour les habitants de la rue Nollet.

Jeudi 21. A six heures, messe de communion à laquelle assisteront les paroissiens de la rue Houcbart. A neuf heures, messe de pèlerinage avec sermon par M. le chanoine Leblanc, supérieur de l'institution libre du Sacré-Cœur; les chants seront exécutés par la chorale de cette institution. Pèlerinage des cours de l'Enfant-Jésus des rues Winoc Chocquet et du Prince, et des élèves des deux établissements.

Vendredi 22. A six heures, Messe de Communion à laquelle assisteront les habitants de la rue Masquelier — A huit heures et demie, Messe de Pèlerinage pour les Dames de la Conférence de Saint Christophe et de l'Œuvre de Sainte-Elisabeth; les chants seront exécutés par la chorale de la Communion Réparatrice.

Samedi 23. A six heures, Messe de communion à laquelle assisteront les habitants de la rue du Clocher. — A huit heures, Messe de Pèlerinage par M. le Doyen de Notre-Dame, pour les Dames de l'Association de Notre-Dame de Lourdes.

Dimanche 24 Grand'Messe Solennelle à dix heures. — Vêpres à deux heures et demie. — A quatre heures et demie, Salut de Pèlerinage pour le Cercle de la Sainte-Famille; les chants seront exécutés par la Chorale de ce Cercle et le Sermon sera donné en flamand par M. l'abbé Verbecque. — A six heures et demie, récitation du Rosaire et Salut solennel pour les membres de l'Archiconfrérie et pour les malades et infirmes recommandés par les Pèlerins.

NOUVELLES MILITAIRES

Armée active. — Ont été promus au grade de lieutenant et maintenus à leur corps : MM. Werwaerde, porte drapeau au 127e d'infanterie (1er tour, ancienneté); G. Dupire, du 43e régiment d'infanterie (2e tour, choix).

Armée territoriale. — M. Royer, du 1er régiment passe avec son grade (sous lieutenant), au 4e régiment d'infanterie territoriale.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du samedi 16 mai

Présidence de M. PARENTY, vice-président

Un hardi pick pocket. — Il y a environ six mois M. D....., négociant à Roubaix, se promenait dans la salle des pas-perdus, à la gare de Lille : il y était depuis quelques minutes, quand voulant consulter sa montre, il s'aperçut qu'elle avait disparu ainsi que la chaîne. Il se rappela alors qu'un individu bien mis, mais aux allures suspectes, avait pendant quelque temps auparavant tourné autour de lui. Il donna le signalement de l'homme qui, après recherches, finit par être découvert : on trouva aussi sur lui une épingle ornée d'un brillant et d'autres bijoux.

Les antécédents peu recommandables de ce pick-poket qui se nomme Auguste Leclercq, prédisposent peu à l'indulgence le tribunal qui lui inflige une peine de deux ans de prison.

Un billet périmé. — Le 19 avril, au départ de Lille, du train de quatre heures vingt-un pour Roubaix Tourcoing, le contrôleur faisait exhiber les billets, quand un voyageur qui se trouvait dans un compartiment de seconde classe lui remit un ticket de retour à destination de Tourcoing portant la date du 15 avril.

Procès-verbal fut dressé contre le voyageur qui déclare se nommer Victor D..., négociant à Tourcoing.

A l'audience M. D... prétend qu'il a acheté ce ticket d'une personne qu'il ne peut désigner parce qu'il ne la connaît pas et explique qu'il n'avait pas remarqué que le ticket fût périmé.

La Compagnie du Nord demande le paiement de 80 centimes prix de la place de Lille à Tourcoing. Le tribunal, après délibéré, condamne D... à 25 fr. d'amende et alloue à la Compagnie, uniquement les frais à titre de dommages-intérêts

Se méfier des contrefaçons. — Une femme, Pauline Gaillart, est condamnée par défaut à un mois de prison pour avoir vendu à Lille des flacons d'huile et d'odeur qui, portant les étiquettes des grandes maisons de parfumerie de Paris, Pivert, Farina et autres, contenaient tout simplement de l'eau colorée.

Prise au piège. — Il y a un mois, le tribunal prononçait une peine de trois mois d'emprisonnement contre une lessiveuse appelée Marie Ochin, habitant Roubaix, qui ne s'était pas présentée et qui était inculpée d'avoir soustrait de l'argent contenu dans les poches d'un habit appartenant à M. Ernest Samarcq chez qui elle travaillait.

Ce dernier, pour convaincre le voleur qu'il ne connaissait pas encore, avait eu soin de marquer d'un trait au marteau une douzaine de pièce de dix centimes et avait placé ce billon dans les poches de son palelot.

Quelques jours après la lessiveuse était confondue; on trouvait en ses mains la monnaie frappée.

Marie Ochin revient par opposition au jugement.

Elle avoue et promet de restituer un peu à la fois ce qu'elle a pris.

Elle est condamnée à deux mois.

Une rixe à Roncq. — Deux jeunes gens de Roncq, au sortir de l'estaminet *Rossignol*, se sont pris de querelle ils se sont terrassés à tour de rôle. L'un d'eux, Jean-Baptiste Kints, s'est montré plus brutal, il a mordu à la joue son adversaire Jules Robbe

Il est indigé à Robbe vingt-cinq francs d'amende et à Kints quinze jours d'emprisonnement.

Vol de treillis. — Jules Six, de Wasquehal est prévenu d'avoir enlevé une partie des treillis qui entourait un poulailler appartenant à Mlle Dazin.

Malgré ses protestations contre les déclarations des témoins, il encourt une peine de quinze jours.

Me CONFORME.

Statistique. — Il a comparu cette semaine, devant le tribunal correctionnel de Lille, au cours des diverses audiences, donze inculpés âgés de moins de dix-huit ans.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Fourniture de chenêts. — M. Marizot, marchand d'appareils et d'accessoires de chauffage prétendait avoir vendu à M. Romain-Flipo, de Tourcoing, par l'intermédiaire d'un architecte de Roubaix, des chenêts et des lanternes pour une valeur totale de 1 378 fr. Le tribunal a débouté de son action M. Marizot, la convention par lui alléguée n'étant pas suffisamment établie.

Me CONFORME.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

— La *Revue Colombophile* constate que la journée du 10 mai a été désastreuse pour les colombiers. Les brouillards intenses, accompagnés d'une pluie fine, d'un vent du Nord très froid ont défié les plus intrépides voyageurs.

Certains convoyeurs ont lâché quand même : mal leur en a pris. Les pigeons s'élancent bien hors des paniers, mais ne découvrant pas l'horizon, ils tournent longtemps sur place et s'abattent au point de départ. Heureux alors ceux qui échappent aux coups de feu, à la griffe des chats et au grappin des braconniers

Certains individus profitent de ces occasions pour attirer, saisir et vendre les pigeons fatigués et affamés. Sans respect pour la propriété d'autrui, ils cèdent au plus offrants, à des prix ridicules, les pigeons que les propriétaires désolés rachèteraient à tout prix.

Lundi matin, plus de 200 pigeons-voyageurs éreintés, rompus par la mauvaise journée de la veille, étaient mis en vente sur le marché de Courtrai. Le n° 75 de la vente de M. Tieffry, de Lille, acheté très cher, a été cédé pour 60 centimes.

Les convoyeurs prudents ont retenu leurs expéditions qui ont fait retour ou qu'ils ont lâchées le lendemain,

La journée de lundi, plus propice, a permis aux déroutés de rentrer au logis.

N'importe, ce sont là des journées très ennuyenses pour l'amateur colombophile qui peste et bougonne toute la journée, avec des coureurs et des délégués sur le dos.

La semaine a été dure; quelquefois du brouillard et toujours du vent du Nord. Les retours ne se font pas en masse; il faut compter souvent plusieurs heures avant d'avoir son effectif au complet. Il en est peu qui n'ont pas laissé derrière quelque bon pigeon.

Des déboires comme ceux qu'on a éprouvés dimanche dernier donnent tort à ceux qui pour un concours tiennent exclusivement leurs pigeons par la faim. Nous pourrions citer tel amateur très repnté, dit la même revue, qui a fait brosse complète avec des pigeons lâchés lundi et qui auraient probablement ravagé tous les prix s'ils l'eussent été le dimanche matin.

Un pigeon qui a reçu le samedi juste assez pour ne pas mourir et trop peu pour vivre, qui passe en paniers le dimanche et le lundi, doit maudire la cruauté de son maître, à moins que le convoyeur n'ait eu la précaution de se pourvoir en nourriture. Somme toute, il vaut encore mieux et il est plus prudent de compter avec l'amour et la jalousie du pigeon.

NORD

Une grave affaire. — La justice militaire et criminelle s'occupe depuis un mois environ d'une affaire de mœurs et d'espionnage.

Il y a deux ans environ, venait s'établir à Crespin, arrondissement de Valenciennes, où il acheta la propriété de M. Veron, un sieur Victor Siellet, dit « le parisien ». Cet individu avait déclaré se nommer « Roger Rémi », âgé de 27 ans ; il n'avait aucune profession. Il menait cependant un train de seigneur, faisant courir des chevaux aux courses, dépensant sans compter, voyageant constamment et en première classe.

Peu après on eut des soupçons sur cet individu, et une enquête faite par un commissaire de police fit découvrir que l'on avait affaire à un espion. Les gendarmes se rendirent chez lui pour l'arrêter, mais l'individu eut le temps de gagner la Belgique.

Une information complète, par le parquet, apprit que Siellet s'était rendu coupable d'attentats à la pudeur et qu'il était en correspondance suivie avec un nommé Charles Dnruy, secrétaire à l'état major du 14e corps d'armée à Lyon.

Ces faits furent dénoncés immédiatement à M. le général Berge, gouverneur militaire à Lyon, et amenèrent immédiatement l'arrestation de Dnruy, de Briday, caporal, et de Durieux, soldat.

L'instruction militaire aurait découvert des faits très graves : tous les plans des nouvelles fortifications des Alpes auraient été décalqués et livrés; de plus, les heures de départ des trains de mobilisation auraient également été copiées.

Les prévenus doivent passer devant le conseil de guerre dans les premiers jours de la semaine prochaine. Trois témoins de Crespin viennent d'être cités par l'autorité militaire à comparaître devant le conseil de guerre de Lyon. Nous aurons donc bientôt à revenir sur cette affaire.

Mort des curés d'Hallennes lez Haubourdin et de Cobrieux. — On annonce la mort de M. l'abbé Peuneguin, curé d'Hallennes-lez-Haubourdin, décédé le 13 mai, à l'âge de 62 ans, et de M. l'abbé Decottignies curé de Cobrieux, décédé vendredi 15 mai.

Nomination ecclésiastique. — M. Cardon, curé d'Houdain, est transféré à Eswart.

Nominations judiciaires. — Sont nommés suppléants de juge de paix : A Condé, M. Fally, en remplacement de M. Wettge, décédé ; A Hazebrouck (canton nord), M. Mérice, en remplacement de M. Tesse, démissionnaire

M. Basly dans le Nord. — M. Basly, député du Pas-de-Calais, doit partir de Paris pour la région du Nord, samedi soir.

Cysoing — Un vol de 150 kilos d'avoine, évalué à 30 fr., a été commis au préjudice de M. L. Chuffart, meunier à Cysoing. Les coupables sont les nommés Adolf Digotez et B. Malfait tous deux domestiques de M. Chuffart.

LES GRÈVES EN BELGIQUE

Bruxelles, 16 mai. — Dix mille ouvriers chôment encore.

A Tubize, trois cents métallurgistes viennent de déclarer la grève pour protester contre le retard apporté à la revision.

Mons, 16 mai. — Cette nuit, à deux heures, un attentat à la dynamite a été commis contre la demeure d'un porion à Pâturages.

L'explosion n'a causé que des dégâts matériels ; cet attentat avait été précédé de deux autres dans la même commune, le premier à onze heures du soir, près de la gendarmerie, le second à une heure du matin, au pont de Grisoeul.

Dans le Centre, il y a toujours 10,000 grévistes.

Liège, 16 mai. — La grève, dans le bassin de Liège, décroît.

Dans les charbonnages de la ville, il n'y a que trois cents manquants aujourd'hui ; dans plusieurs communes, les houillères ont tous leurs ouvriers.

Les troupes restent cantonnées et les ponts de la Meuse sont toujours gardés.

Bruxelles, 16 mai. — De nombreux meetings socialistes ont eu lieu ce soir à Bruxelles et dans les faubourgs. La grève s'est également étendue parmi les métallurgistes.

Les chemins de fer de l'Etat ont un approvisionnement de charbon pour plus d'un mois.

Mons, 16 mai. — La l'administration du charbonnage du Grand Hornu a fait afficher que les ouvriers en grève devront évacuer aujourd'hui les habitations des cités ouvrières appartenant à la Compagnie s'ils ne reprennent pas le travail.

Cette mesure produit une vive émotion parmi les ouvriers ; ils ont refusé d'obéir à cette injonction.

Gand, 16 mai. — Le *statu quo* continue aux docks; pourtant on indique une amélioration.

Charleroi, 16 mai. — L'arrondissement est rempli de courtiers en charbons étrangers.

Bruxelles, 16 mai. — Lundi prochain, le Conseil général des Chevaliers du travail se réunira pour délibérer sur la situation. Il y aura peut être quelques reprises partielles, mais la généralité est disposée à continuer le chômage.

Liège, 16 mai. — La fédération liégeoise du parti ouvrier fait placarder dans tout le bassin une proclamation invitant les ouvriers à rester unis pour la grève générale en faveur du suffrage universel.

La proclamation se termine ainsi : « Tous pour un, un pour tous, tel doit être le cri de ralliement des travailleurs liégeois. Vive la grève ! en avant pour le suffrage universel.»

DERNIERES NOUVELLES

Bruxelles, 18 mai. — La journée d'hier s'est passée dans le plus grand calme.

L'après-midi a eu lieu la fête française de bienfaisance.

Bruxelles, 18 mai. — Le commissaire de police en chef de la ville de Bruxelles a fait mander hier M. Pierron, délégué des métallurgistes en grève, et de la part du bourgmestre, lui a dit que, vu la grève des travailleurs du bois qui doit éclater mardi les manifestations des grévistes seraient trop nombreuses, que dans ces conditions le bourgmestre prendrait un arrêté interdisant les processions.

Vêtement pour hommes tout faite et sur mesure
Voir MAISON A. FEVRIER et Cie, 15-13, rue Neuve, LILLE
COUPE ET FAÇON GARANTIES
4030—2422

ETAT-CIVIL — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 16 mai.* — Jeanne Robaeys, rue du Général Chanzy. Henri Dhalluin, rue d'Alger. — Jeanne Souhrie, rue de l'Ermitage. — Lucien Sibette, rue du Général Chanzy. — Hélène Glorieux, rue d'Inkermann. 23.

Mariages du 16 mai. — Pierre Deblad, 28 ans, piqueur de cartons, boulevard de Cambrai et Aimée Jamar, 22 ans, boulevard de Cambrai, 7. — Seraphin Staelen, 29 ans, cordonnier, rue Ma Campagne, 109, et Marie Jacob, 29 ans journalier, rue Saint-Jean, 18. — Alphonse Millet, 19 ans, tisserand, rue Miln, 34, et Céline Carpentier, 21 ans, bobineuse, rue Miln, 2. — Louis Scaufaire, 21 ans, rue de Bavay, 73, et Irma Adriaenssens, 23 ans, soigneuse, rue Saint-Amand. — Joseph Canon, 25 ans, ajusteur mécanicien, rue Vallon, 45, et Rosine Adriaenssens, 20 ans, repasseuse, rue Lacroix. — Clément Crochon, 21 ans, blanchisseur, rue du Collège, et Philomène Billard, 20 ans, danse pignrière, rue des Longs. — Charles Decraene, 34 ans, rue Daubenton, 87, et Marie Houzé 28 ans, servante, rue du Fontenoy, 13.

Déclarations de décès du 16 mai. — Marie Demeulenaer, 39 ans, rue Archimède. — Jeanne Lafabrègue, 1 mois, Grande-Rue 187. — Hélène Edfrennes, 6 mois, Hôtel-Dieu. — Philomène Boulanger, 49 ans, Hôtel-Dieu. — Jeanne Tarchy, 6 mois, Grande-Rue, 47 bis. — Delphine Renaux, 4 mois, rue des Longues Haies, 64. — Céline Verstraete, 2 ans, rue de la Guinguette. — Louis Dupont, 1 an, rue d'Hem. — Marie Leroy 1 mois, rue de Denain. — Jeanne Dumez, 2 ans, rue de la Paix. — Marie Soudan, 22 ans, rue de la Lys. 52 Louis Petit, 79 ans, Hôtel-Dieu. — Louis Bultean, 56 ans, rue des Fossés

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église de Lys, le mardi 19 mai 1891, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Léocadie DELESPAUL, décédée à Lys, le 19 avril 1891, dans sa soixante-dixième année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Jean-Baptiste, à Roubaix, le mardi 19 mai 1891, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Céline-Geneviève HAZEBROUCQ, décédée à Roubaix, le 13 avril 1891, dans sa 44e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 19 mai 1891, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Augustin-Louis WARREM époux de Dame Alphonsine-Louise BENY, décédé à Roubaix, le 30 avril 1890, dans sa 64e année, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le mercredi 20 mai 1891, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean CHIRIAUX, ancien négrier des douanes en retraite, vice-président d'honneur de la Société des Sauveteurs du Nord, décédé à Roubaix, le 23 mai 1890, dans sa 76e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré au Maître-Autel de l'église Sainte-Elisabeth, le jeudi 21 mai 1891, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Rose-Cécile-Ernestine-Marie SCHÉPELER, pieusement décédée à Roubaix, le 21 avril 1891, à l'âge de 15 ans et 9 mois, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte Eglise. Les personnes qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BELGIQUE

Mouscron. — *Un accident à la station.* — Samedi matin, vers six heures et demie, Remy Van Troye, premier ouvrier manœuvre à la gare, a été pris entre deux wagons et a eu les deux bras cassés; il a été transporté d'urgence à l'hôpital; le docteur Denreep craint des lésions internes. La victime, qui habite la rue de Tournai est père d'une nombreuse famille.

Saint-Léger. — *Un incendie.* — Dans la nuit du 15 au 16 mai, vers minuit, un violent incendie a détruit la ferme Sorry, au petit Lannoy. Depuis longtemps, on n'avait vu un si terrible sinistre. A plusieurs lieues on apercevait les flammes. Les chevaux et les vaches ont été sauvés. Toute la récolte, tout le fourrage, le mobilier sont devenus la proie des flammes. Tous secours ont été inutiles. La cause est inconnue.

Immense incendie à Charleroi — Charleroi, 17 mai. — Un immense incendie s'est déclaré la nuit dernière dans une importante verrerie située à Lodelinsart. A part quelques pompiers qui se sont trouvés mal et qu'on a pu faire revenir à eux-mêmes, il n'y a pas eu d'accident de personnes.

Les dégâts matériels sont considérables.

Terrible accident de mine. — Wasmes, 17 mai. — Ce matin, à 3 heures, un triple accident s'est produit dans le Borinage, au charbonnage n° 3 du Grand Bassam à Wasmes. Deux porions et un ouvrier étaient occupés à des travaux d'installation dans la bure et travaillaient sur un échafaudage ayant la cage suspendue au dessus d'eux.

Tout à coup la corde qui soutient la cage se rompit et celle-ci tomba sur les malheureux qui furent précipités dans le fond du puits. Ils sont morts instantanément.

Les trois victimes étaient mariées et père de plusieurs enfants.

Faits divers

Histoire d'une bicoque. — On raconte une bonne histoire dans les journaux de Paris. On sait que l'avenue du bois de Boulogne est bordée d'hôtels princiers. La finance, le haut commerce, la diplomatie et le théâtre s'y coudoient. Parmi ces hôtels se sont glissées, dans ces dernières années, quelques maisons de rapport, et la vue de ces haut-a maisons à cinq étages dépare l'ensemble. C'est, du moins, l'opinion générale.

Or, il vient de se passer ce fait curieux, que, dernièrement, une maison, une bicoque, située entre les hôtels de deux des plus riches propriétaires de l'avenue, était à vendre. M. Boucheron, le joaillier, la voulait pour agrandir son jardin; il se rendit à l'adjudication et devint acquéreur du lot pour une bouchée de pain : cent soixante mille francs.

Déjà il se frottait les mains et faisait des plans fort beaux sur du papier, tout comme le grand Frédéric voulant abattre le moulin de Sans-Souci.

Cependant un beau matin, M. Boucheron se réveilla avec un mot de son notaire l'avertissant d'une surenchère qui était arrivée au dernier moment ; la maison lui était soufflée.

Etait-ce possible ? M. Boucheron court chez le notaire. Rien de plus vrai : son voisin, M. Evens, le dentiste bien connu, avait fait la mort pendant les enchères, et s'était contenté d'arriver à la dernière limite, avec une formidable surenchère ; la bicoque lui revenait, tous frais payés, à 410,000 fr.

M. Boucheron court chez le voisin.

— C'est affreux ! vous m'avez joué un tour... Je voulais abattre cette maison pour agrandir mon jardin.

— Et moi, je la voulais pour la remplacer par une maison de rapport.

— Une maison de rapport ! Mais vous voulez m'étouffer. Mon hôtel et mon jardin perdent toute leur valeur. Dites-moi plutôt que vous voulez cent mille francs de bénéfice.

Dites tout; l'affaire est excellente, je garde.

— Puisque c'est une affaire, que vous importe sa nature ! fixez votre chiffre.

— Aucun.

— Deux cent, trois cent mille francs ?

— Mais non.

— Cinq cent mille ?

— Pas davantage.

M. Boucheron s'en alla la mort dans l'âme. Rien ne pouvait toucher son féroce voisin.

Quelque temps de là, les ouvriers arrivèrent. La bicoque fut abattue, et, les fondations creusées, une maison commença de s'élever.

Un étage, deux étages, trois étages : M. Boucheron à sa fenêtre, regardait avec terreur cette ascension menaçante de la maison de rapport. Elle devait avoir cinq étages.

Au troisième étage, il n'y tint plus. Il retourna chez son voisin.

— Voulez-vous huit cent mille francs ?

— Mais non. Je ne veux rien que ma maison de rapport. Je suis aussi riche que vous et ça m'amuse de faire oblir.

— C'est votre dernier mot ?

— Oui.

— Eh bien, tant pis pour vous !

M. Boucheron courut chez son architecte, s'informa de la distance à laquelle il avait le droit de faire bâtir en face du nouvel immeuble, et, apprenant qu'il auffisait de deux mètres, il commanda aussitôt... un mur, vous entendez, un mur tout neuf, tout blanc, sans jour et sans ornement ; un mur aussi haut que les cinq étages de la maison, un mur à se casser le nez dès que les futurs locataires mettront la tête à la fenêtre.

Et le mur s'élève, à la grande joie des voisins qui assistent à cette lutte homérique.

Epais, banal, le mur terrible monte toujours, et c'est maintenant M. Evens qui frémit et court chez M. Boucheron.

— Mais c'est affreux !

— Je ne dis pas non.

— Vous me bouchez la vue et la lumière.

— C'est possible.

— Je vous ferai un procès.

— Impossible, c'est mon droit.

— Alors, que voulez-vous ?

— Rien.

— Combien vous coûtera ce mur ?

— Une bagatelle : soixante-quinze mille francs.

— En voulez-vous deux cent mille ?

— Vous plaisantez.

— Cinq cent mille ?

— Inutile ; je suis riche, aussi riche que vous, et ça m'amuse de faire bâtir.

L'affaire en est là. Les millions font le volant sur la raquette, entre les deux voisins, tous deux aussi riches et également entêtés.

Nous dirons qui l'emportera : mais si ces deux messieurs qui peuvent jongler ainsi avec les millions, voulaient bien, au lieu d'abstraire quelques-uns pour une chose de retraite ouvrière, ils aideraient à l'apaisement social et cela vaudrait mieux que de s'entêter comme ils le font.

Les chevaux couronnés. — Dès que l'accident est survenu, reconduire le cheval à l'écurie, laver la blessure à l'eau froide pour la nettoyer, sans l'irriter par aucune friction ; essuyer ensuite avec un linge doux ; mettre une couverture de coton bien cardé, d'environ trois travers de doigt d'épaisseur, fixer le coton par une large bande de flanelle ; recouvrir le tout d'une peau-nouillère en peau, afin de le préserver des coups. Laisser reposer l'animal pendant trois jours sans toucher à l'appareil.

Au bout de ce temps, lever la genouillère et le bandage : enlever délicatement le coton autour de la plaie sans toucher à la croûte qui se sera formée; promener le cheval au pas, afin que la croûte ne se coupe pas, puis mettre une nouvelle couche de coton sans enlever celui qui adhère à la croute: remettre le bandage et la genouillère. En douze ou treize jours, la croûte tombe et l'on voit dessous une peau nouvelle recouverte de poils sans aucun changement, même dans la couleur.

LES NOUVELLES ALLUMETTES

Le 1er juin prochain sera mis en vigueur le décret sur les nouvelles allumettes amorphes.

Ce décret autorise les manufactures de l'Etat à abaisser de dix à cinq centimes le prix de vente aux consommateurs de la boîte d'allumettes dites « suédoises. » Ces boîtes seront revêtues d'une étiquette, portant la mention : « Prix réduit, cinq centimes. »

Le changement va porte, on le voit, que sur une seule espèce d'allumettes, sur les allumettes dites suédoises, ou amorphes, mais en fait, il constitue toute une révolution, et c'est bien ainsi d'ailleurs que le considère l'administration des contributions indirectes.

Il existe à l'heure actuelle trois espèces d'allumettes : les allumettes en bois, les allumettes bougies et les suédoises.

Lors de l'apparition de ces dernières, les allumettes bougies ont subi un véritable effondrement. Pourquoi, en effet, acheter des allumettes bougies à 15 centimes quand on a des amorphes à 10 centimes offrant les mêmes avantages et moins d'inconvénients?

Les allumettes en bois se sont maintenues, elles, pour une raison toute naturelle, à cause de leur bon marché.

Maintenant où sera la raison de leur maintien ?

L'allumette amorphe